

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Cubes pour réservoir de chasse d'eau Geberit

Révision: 17.12.2025

Code du produit: 3056

Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Cubes pour réservoir de chasse d'eau Geberit

UFI: MDF8-X038-6009-AA3U

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Produits de lavage et détergents

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	SANIT-Chemie	
	Reinigungsmittel und -geräte GmbH	
Rue:	Dieselstr. 38	
Lieu:	D-74211 Leingarten	
Téléphone:	+49 7131 902100	Téléfax: +49 7131 404360
E-mail:	info@sanit-chemie.de	
Interlocuteur:	Produktmanagement	Téléphone: 07131 90210-20
Internet:	www.sanit-chemie.de	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +33(0)145425959
ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2; H315
Eye Irrit. 2; H319
Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Benzolsulfonsäure, C10-13-Alkylderivate, Natriumsalze
Coconut oil monoethanolamide

Mention Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient 2-oxabicyclo(2.2.2)octane, 1,3,3-triméthyl- (EUCALYPTOL). Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Cubes pour réservoir de chasse d'eau Geberit

Révision: 17.12.2025

Code du produit: 3056

Page 2 de 11

P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P314	Consulter un médecin en cas de malaise.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée.

Conseils supplémentaires

Obtention des données par avis d'un expert DetNet 215

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne répondent pas aux critères PBT/vPvB selon REACH, annexe XIII.
Potentiel de perturbation endocrinienne : non listé

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
	Reactionproduct of Benzenesulfonic acid, 4-C 10-13 alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl and sodium hydroxid			25 - < 30 %
	932-051-8		01-2119565112-48	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H315 H318 H412			
90622-77-8	Coconut oil monoethanolamide			5 - < 10 %
	292-481-0		01-2119489413-33	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 2; H315 H318 H411			
470-82-6	1,8-Cineol			0,1 - < 1 %
	207-431-5		01-2119967772-24	
	Flam. Liq. 3, Skin Sens. 1B; H226 H317			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
	932-051-8	Reactionproduct of Benzenesulfonic acid, 4-C 10-13 alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl and sodium hydroxid	25 - < 30 %
		dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >2000 mg/kg	
90622-77-8	292-481-0	Coconut oil monoethanolamide	5 - < 10 %
		par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg	
470-82-6	207-431-5	1,8-Cineol	0,1 - < 1 %
		par voie orale: DL50 = 2480 mg/kg	

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

15 % - < 30 % agents de surface anioniques, 5 % - < 15 % agents de surface non ioniques, parfums.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Cubes pour réservoir de chasse d'eau Geberit

Révision: 17.12.2025

Code du produit: 3056

Page 3 de 11

Indications générales

Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire 1 verre d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Assurer une aération suffisante. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Autres informations

Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Cubes pour réservoir de chasse d'eau Geberit

Révision: 17.12.2025

Code du produit: 3056

Page 4 de 11

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Se laver les mains et le visage à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits de lavage et détergents

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
90622-77-8	Coconut oil monoethanolamide			
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	6,25 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	4,16 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	73,4 mg/m³

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
90622-77-8	Coconut oil monoethanolamide	
Eau douce		0,007 mg/l
Eau de mer		0,0007 mg/l
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		830 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Cubes pour réservoir de chasse d'eau Geberit

Révision: 17.12.2025

Code du produit: 3056

Page 5 de 11



Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les poussières.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques. Lunettes de protection hermétiques.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Porter les gants de protection homologués : NBR (Caoutchouc nitrile). Caoutchouc butyle. Epaisseur du matériau des gants: 0,4 mm
Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière .
période de latence: 8h

Protection de la peau

Utilisation de vêtements de protection.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	solide	
Couleur:	bleu	
Odeur:	caractéristique	
Point de fusion/point de congélation:		non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		non déterminé
Inflammabilité:		non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:		non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:		non déterminé
Point d'éclair:		non applicable
Température d'auto-inflammation:		non déterminé
Température de décomposition:		non déterminé
pH-Valeur (à 20 °C):		6,5
Viscosité cinématique:		non applicable
Hydrosolubilité:		facilement soluble.
Solubilité dans d'autres solvants		
non déterminé		
Coefficient de partage n-octanol/eau:		non déterminé
Pression de vapeur:		non déterminé
Densité (à 20 °C):		1,5 g/cm³

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Cubes pour réservoir de chasse d'eau Geberit

Révision: 17.12.2025

Code du produit: 3056

Page 6 de 11

Densité de vapeur relative:

non déterminé

Caractéristiques des particules:

non déterminé

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif.

Température d'inflammation spontanée

solide:

non applicable

Propriétés comburantes

Le produit n'est pas: comburant.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Stocker à une température ne dépassant pas 30 °C/ °F.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmé calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
	Reactionproduct of Benzenesulfonic acid, 4-C 10-13 alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl and sodium hydroxid				
	orale	DL50 >2000 mg/kg	Rat		OCDE 401
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat		OCDE 402
90622-77-8	Coconut oil monoethanolamide				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	rat		
470-82-6	1,8-Cineol				
	orale	DL50 2480 mg/kg	Rat		

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Cubes pour réservoir de chasse d'eau Geberit

Révision: 17.12.2025

Code du produit: 3056

Page 7 de 11

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contient 2-oxabicyclo(2.2.2)octane, 1,3,3-triméthyl- (EUCALYPTOL). Peut produire une réaction allergique.
non sensibilisant.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Les informations sur les propriétés perturbatrices endocriniennes sur la santé humaine ne sont pas disponibles.

Autres informations

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Aucune donnée disponible

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
	Reactionproduct of Benzenesulfonic acid, 4-C 10-13 alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl and sodium hydroxid					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >1-10 mg/l	96 h	Cyprinus carpio (Carpe)	OCDE 203	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >1-10 mg/l		Desmodesmus subspicatus	OCDE 201	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >1-10 mg/l	48 h	Daphnia magna	OCDE 202	
	Toxicité pour les poissons	NOEC >1-10 mg/l	72 d	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC >1-10 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
470-82-6	1,8-Cineol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 102 mg/l	96 h	Pimephales promelas (tête de boule)	ECOTOX Database	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Cubes pour réservoir de chasse d'eau Geberit

Révision: 17.12.2025

Code du produit: 3056

Page 8 de 11

12.2. Persistance et dégradabilité

Est biodégradable selon les critères de la loi allemande sur les produits de nettoyage et les détergents (WRMG).
L'agent de surface contenu dans ce mélange respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
470-82-6	1,8-Cineol	2,74

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB .

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

200129 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCEs, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf section 15 01); détergents contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Cubes pour réservoir de chasse d'eau Geberit

Révision: 17.12.2025

Code du produit: 3056

Page 9 de 11

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Indications relatives à la directive
2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents.

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes
travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D):

2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les)
section(s): 1,2,4,7,8,9,11,15.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Cubes pour réservoir de chasse d'eau Geberit

Révision: 17.12.2025

Code du produit: 3056

Page 10 de 11

Abréviations et acronymes

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables, catégorie de danger 3
 Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie de danger 2
 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, catégorie de danger 1
 Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie de danger 2
 Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1B
 Aquatic Chronic 2: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 2
 Aquatic Chronic 3: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 3
 CLP: Classification, labelling and Packaging
 REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
 GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
 UN: United Nations
 CAS: Chemical Abstracts Service
 DNEL: Derived No Effect Level
 DMEL: Derived Minimal Effect Level
 PNEC: Predicted No Effect Concentration
 ATE: Acute toxicity estimate
 LC50: Lethal concentration, 50%
 LD50: Lethal dose, 50%
 LL50: Lethal loading, 50%
 EL50: Effect loading, 50%
 EC50: Effective Concentration 50%
 ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
 NOEC: No Observed Effect Concentration
 BCF: Bio-concentration factor
 PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
 vPvB: very persistent, very bioaccumulative
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
 RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
 ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
 (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)
 MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
 IBC: Intermediate Bulk Container
 SVHC: Substance of Very High Concern
 Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).
 CE/CEE: Communauté européenne/Communauté économique européenne
 UE: Union européenne
 Facteur M: Facteur de multiplication

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Cubes pour réservoir de chasse d'eau Geberit

Révision: 17.12.2025

Code du produit: 3056

Page 11 de 11

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient 2-oxabicyclo(2.2.2)octane, 1,3,3-triméthyl- (EUCALYPTOL). Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

DE:

Die Einstufung dieses Produkts bezüglich seiner Wirkungen auf Haut und/oder Augen erfolgte durch Nutzung von Übertragungsgrundsätzen (z. B. Verdünnung, Interpolation innerhalb einer Gefahrenkategorie oder im Wesentlichen ähnliche Gemische; jeweils mit oder ohne Expertenurteil) gemäß Artikel 9 Abs. 3 und 4 der Verordnung (EG) Nr. 1272/2008.

DetNet Logging Nr.: DetNet/215

EN:

The classification of this product regarding its effects on skin and/or eyes was carried out using transmission principles (e.g., dilution, interpolation within a hazard category, or essentially similar mixtures, with or without expert judgment) according to Article 9(3) and 9(4) of Regulation (EC) No 1272/2008.

DetNet Logging No.: DetNet/215

FR:

La classification de ce produit concernant ses effets sur la peau et/ou les yeux a été réalisée en utilisant des principes de transmission (par exemple, dilution, interpolation dans une catégorie de danger ou mélanges essentiellement similaires, avec ou sans expertise) conformément à l'article 9, paragraphe 3 et 4 du règlement (CE) n° 1272/2008.

Numéro d'enregistrement DetNet : DetNet/215

IT:

La classificazione di questo prodotto riguardo ai suoi effetti sulla pelle e/o sugli occhi è stata effettuata utilizzando principi di trasmissione (ad esempio, diluizione, interpolazione all'interno di una categoria di pericolo o miscele essenzialmente simili, con o senza giudizio di esperti) in conformità all'articolo 9, paragrafo 3 e 4 del Regolamento (CE) n. 1272/2008.

Numero di registrazione DetNet: DetNet/215

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)